

## ABONNEMENT.

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Hors du Département.

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. **PAUL GODET**, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

### Bulletin politique.

Bien que nous ne suivions pas assidûment la discussion de la loi sur les impôts, il se présente des incidents que nous ne pouvons passer sous silence, à cause de leur gravité.

Tel est celui que nous signalons aujourd'hui.

A la séance de samedi, M. Thiers quittant brusquement le terrain financier où il lutte avec tant d'ardeur pour soutenir l'impôt sur le chiffre des affaires, a malheureusement soulevé la question politique, juste au moment où un si grave débat aurait dû être banni de l'Assemblée, car, après le traité du 29 juin, qui rendait nécessaire un emprunt immédiat pour le payement d'une dette colossale, la trêve s'imposait à tous les partis. Pour notre part nous l'avons acceptée avec la conviction la plus profonde et la plus désintéressée. Nous ne pouvons donc nous dispenser d'exprimer nos regrets de voir susciter de nouveaux conflits aussi préjudiciables au calme dont nous avons besoin.

Nous donnons ici l'analyse de cette partie du discours de M. Thiers, tel que nous le trouvons dans l'Agence Havas :

Le désordre doit être écarté ; on ne doit pas plus douter de nous pour réprimer le désordre moral que le désordre matériel. Vous nous avez donné à garder un gouvernement qui s'appelle la République.

Une voix à droite. — Non ! non ! (Vives réclamations à gauche.)

Une voix à droite. — Personne ne l'a reconnue. (Agitation.)

M. le Président de la République. — Je respecte profondément votre foi que je connais, mais j'ai voulu parler d'un fait actuel, de la force du gouvernement. (Bruit à droite.) Vous êtes devant un homme qui, à aucun degré, ne veut éveiller les passions. (Nouveau bruit. — A l'ordre ! à l'ordre !)

M. Lepère, à la droite. — Il sera constaté de quel côté est l'ordre.

M. le Président de la République. — Je ne veux pas entreprendre contre votre foi que je connais.

M. le président de l'Assemblée. — L'émotion a été beaucoup trop vive et trop longue. Ecoutez M. le Président de la République.

M. le Président de la République. — Je veux gouverner avec l'opinion modérée, je ne veux donc blesser personne. Mais j'ai entendu dire : Mais la République est un bienfait, mais la République conservatrice. (C'est bien !) Eh bien ! je ne veux point entreprendre rien sur les desseins de la Providence, mais tant que je serai à la tête du gouvernement, si je fais quelque chose, la forme du gouvernement que je maintiendrai, ce sera la République conservatrice. (Applaudissements à gauche. — Agitation prolongée.)

M. Carayon la Tour. — Répétez ce que vous avez dit à Bordeaux, et tout le monde sera satisfait. (Applaudissements à droite.)

M. le Président de la République. — Je veux comme vous qu'avant que la Chambre se sépare il y ait une explication pour tous, pour nous et pour le pays. Il est odieux de marcher dans l'obscurité. Un gouvernement qui marche avec ses opinions honorables doit vouloir que toutes ses obscurités disparaissent. Mais à la vivacité de vos mouvements reconnaissez que ce n'est pas le moment de vous expliquer que je n'ai changé en rien le programme de Bordeaux. Mais votre irritation contre moi. (Non ! non !) Si votre animation contre moi pouvait vous permettre d'entendre mes explications, vous le verriez bien, vous verriez parfaitement que je maintiens avant tout la politique conservatrice. Et pour moi la politique conservatrice, qu'est-ce autre chose, si ce n'est la paix au dehors et l'ordre à l'intérieur, et l'ordre moral aussi bien que l'ordre matériel ? Mais si avec 100,000 hommes on peut répondre de l'ordre matériel, vous voyez bien ici si l'on peut toujours répondre de l'ordre moral. (Agitation.)

Je reviens à la finance et je vous promets que d'ici à notre séparation, je tiendrai parole. (Très-bien) J.-R. DENAIS.

Les députés du centre droit ont tenu une réunion très-agitée, à la suite de la séance de vendredi. L'incident provoqué par M. Thiers a été l'objet des récriminations les plus vives. MM. Lambert de Sainte-Croix, le duc Decazes, Léonce de Giraud, Saint-Marc Girardin et de Kerdrel ont successivement pris la parole. On s'est attaché à examiner les éventualités qui pourraient naître des ex-

plications annoncées par M. Thiers sur le pacte de Bordeaux. Les membres du centre droit espèrent que ces explications ne seront fournies qu'après l'émission de l'emprunt. On a rapporté aux membres de la réunion le récit d'une conversation tenue entre M. de Kerdrel et M. Thiers à l'issue de la séance. M. de Kerdrel conjurait M. Thiers d'ajourner les explications qu'il avait promis de fournir jusqu'après l'emprunt. M. Thiers s'y serait, dit-on, engagé. Le centre droit s'est occupé en dernier lieu de l'examen de la liste des conseillers d'Etat.

L'interrogatoire du maréchal Bazaine, après avoir porté sur les événements militaires du mois d'août 1870, a été suspendu jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la demande en communication de pièces faite à l'Assemblée par le ministre de la guerre.

Les pièces qu'il s'agit de consulter ou de copier émanent de la commission d'enquête et sont plutôt politiques que militaires ; il paraît néanmoins qu'elles contiennent des indications ayant un certain rapport avec des documents produits par ceux des habitants de Metz qui ont déposé devant la commission d'enquête que le maréchal Baraguey-d'Hilliers a présidée. Les généraux chargés de l'information dirigent leurs recherches partout où ils croient trouver la trace de la vérité ; ils ne négligent aucune indication. L'instruction sera longue, mais elle sera faite avec un soin nécessité par les grands intérêts qui sont en jeu dans le procès Bazaine.

#### On lit dans le Rappel :

Le banquet qui devait avoir lieu à Paris, en célébration du 14 juillet, n'a pas été autorisé.

L'initiative du banquet avait été prise par MM. Braleret, Martin Nadaud, Topart et Métivier, conseillers municipaux, qui avaient demandé au préfet de police l'autorisation de réunir, aux Vendanges de Bourgogne, une centaine de leurs électeurs.

La présidence du banquet avait été, à l'unanimité, offerte à M. Louis Blanc, qui devait prononcer un discours.

M. Braleret a été prévenu hier que le gouverneur de Paris interdisait la réunion.

chiffres et autres marques honorifiques en ferblanc, dont le gouvernement russe sait, lui aussi, tirer bon parti en faisant payer un rouble pour chacune de ces distinctions qui lui reviennent à environ deux centimes et demi pièce.

On appelle cela l'impôt de l'honneur. Beaucoup de portiers de grandes maisons n'ont pas moins de quinze ou vingt croix, et l'on peut être certain qu'ils ne les ont pas réclamées.

Les colonels en distribuent, eux aussi, dans leurs régiments, avec une prodigalité très-peu ruineuse... au contraire.

La science du casuel a atteint, en Russie, les dernières limites.

Avant de franchir le seuil de la porte, Wladimir avait jeté sur la table un rapide coup d'œil. Rien n'accusait plus la visite de Narbut.

— Georges, dit Kirposky à l'ainé de ses fils, donne-moi la liste de nos paysans.

Le jeune homme obéit et alla chercher,

dans le cabinet de son père, le registre où ils étaient inscrits.

Thadéa se leva en même temps pour se retirer.

— Ne vous dérangez pas à cause de nous, fit Krapoulouf, avec un sourire qu'il s'efforçait de rendre agréable.

Et, s'avançant près de la table :

— Vous permettez ? ajouta-t-il, en prenant sans façon un verre que, faute d'eau-de-vie, il remplit d'hydromel.

C'était le verre dans lequel Narbut venait de boire à la Pologne.

— Pardon, monsieur, c'est mon verre, s'écria Marpha en le lui enlevant rapidement. On va vous en donner un autre ; celui-ci a déjà servi.

— Et vous craignez, belle demoiselle, que je connaisse vos pensées, en buvant après vous.

— Je n'aime pas qu'on boive dans mon verre, répondit-elle sèchement.

Il la regarda par-dessus ses lunettes,

pinça les lèvres, prit un second verre, et dit avec intention :

— Je bois à la santé de notre empereur, que Dieu conserve pour le bonheur de la Pologne !

Personne ne répondit, et Marpha, se levant, alla rejoindre sa sœur.

Georges ne trouvait pas le registre, ou du moins mettait peu d'empressement à l'apporter.

Quant au sous-lieutenant, il s'était jeté sur un fauteuil en fredonnant une ariette du dernier opéra, qu'il accompagnait en marquant la mesure avec son sabre d'ordonnance.

Plus occupé de sa noble mission, Krapoulouf, tout en savourant son verre d'hydromel, continuait à étudier la physionomie des trois jeunes gens demeurés, assis et silencieux, autour de la table. Le costume de César attirait surtout son attention. Le pourvoyeur des prisons flairait une proie.

Ce fut donc de son ton le plus mielleux et

### Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

## LES

## FAUCHEURS

### DE LA MORT,

Par **AL. DE LAMOTHE.**

#### CHAPITRE IV.

KRAPOULOUF.

(Suite.)

Il va sans dire que le mérite du digne employé n'était pas sans quelque profit pour ses supérieurs, avec lesquels, en habile courtisan, il savait, à propos, partager son casuel. Sa poitrine était constellée d'au moins deux douzaines de médailles, croix,

Un mouvement préfectoral est à l'étude, mais aucun changement dans le personnel de l'administration n'aura lieu avant la fin de la prochaine session des conseils généraux.

On écrit d'Amsterdam à la France que M. Pouyer-Quertier est attendu dans cette ville vers le 20 de ce mois.

Son voyage se rattacherait au placement de l'emprunt et plus spécialement aux négociations de banque nécessaires pour ménager les paiements successifs de l'indemnité.

On télégraphie de Lyon :

Au lieu du banquet qui a été interdit, un concert populaire a été donné à midi à l'Alcazar. L'assistance a été nombreuse et animée; il n'y a eu aucun incident.

Nous lisons dans le Figaro :

« Don Carlos, qui, sur les injonctions impérieuses du gouvernement français, a dû quitter la France, est arrivé hier soir (10 juillet) à Lausanne, accompagné de trois généraux.

Le *Mémorial diplomatique* publie un article à propos de l'entrevue des empereurs d'Autriche et d'Allemagne à Berlin. Cet article donne à entendre que l'accord règne entre les deux cabinets, que la Prusse demande des garanties pour son *statu quo* territorial et que l'Autriche désire maintenir sa place prééminente en Orient. L'Italie ferait partie de ce concert. L'Angleterre serait une sorte de satellite de la Prusse.

A l'issue de la séance d'installation, la chambre de commerce de Marseille a résolu d'adresser à M. le ministre du commerce la dépêche suivante :

La nouvelle chambre de commerce croit devoir, dès son installation, vous faire connaître, monsieur le ministre, qu'elle est unanime pour repousser l'impôt sur les matières premières.

Les nouvelles d'Espagne sont insignifiantes ou puériles. L'appréciation du juste-milieu, qui serait la vérité et le bon sens, ne trouve aucune place dans les télégrammes.

Nous n'en voulons pour preuve que l'assertion télégraphique qui hier représentait Cabrera comme ayant renié sa religion de catholique et sa foi de légitimiste espagnol. Cette assertion est absolument contraire aux déclarations les plus récentes que les complications actuelles ont arrachées au vieux compagnon de Charles V. Aussi ne nous attachons-nous point à la démentir.

LE

## PROJET DE LOI SUR LE JURY.

Parmi les nombreux projets de loi soumis à l'Assemblée, sur les cours d'assises et le jury, il en est un qui, par son importance, mérite d'être plus particulièrement remarqué. Présenté le 30 mai dernier, par M. le gar-

de des sceaux, ce projet de loi, qui règle la formation des listes du jury criminel, a été accepté, avec de légères modifications, par la commission au nom de laquelle l'honorable M. Albert Desjardins vient de déposer son rapport.

Le recrutement des jurés est le premier élément d'une organisation des cours d'assises. Si l'on veut que ces cours ne manquent ni de lumières, ni d'énergie, il faut qu'elles soient composées, non plus d'hommes tirés au sort sur une liste générale, mais de citoyens scrupuleusement choisis par des commissions indépendantes.

Il faut que ces hommes qui seront des juges, qui pourront prononcer des condamnations capitales, soient une élite, au triple point de vue de l'intelligence, de l'indépendance et de la moralité.

« La haute et difficile fonction du juré n'est pas, en effet, comme l'admettait le décret du 7 août 1848, remis en vigueur par le décret du 14 octobre 1870, un droit appartenant à tout électeur. « Que chacun soit appelé, dit M. Albert Desjardins, à participer par son vote au gouvernement de l'Etat dont il fait partie, parce qu'il supporte les charges publiques, parce qu'ils ressent personnellement toutes les conséquences de la politique bonne ou mauvaise qui est suivie, il ne s'ensuit pas que chacun doive prendre sa part de ce pouvoir judiciaire, si redoutable pour ceux sur qui il s'exerce, quand il ne s'exerce pas avec intelligence et impartialité. »

Or, le décret de 1848, aujourd'hui en vigueur, repose sur cette erreur qui consiste à croire qu'on est juré comme on est électeur. Des conséquences fâcheuses ne pouvaient manquer de sortir du nombre excessif des jurés de la première liste, et de leur désignation, complètement abandonnée à des pouvoirs électifs. « Le législateur comptait sur la réciprocité de la surveillance, mais il aurait dû s'attendre aussi à la réciprocité des concessions. »

Par son système de recrutement trop général, le décret de 1848 ne contient aucune garantie de l'intelligence des jurés; la loi du 4 juin 1853, qui remplaça ce décret, ne garantissait plus leur indépendance.

En effet, cette loi confiait la préparation des listes du jury aux juges de paix, dont le caractère exclusivement judiciaire n'était pas respecté sous l'Empire, et aux maires qui, à cette époque, pouvaient être choisis en dehors du conseil municipal.

Dès lors, l'élément électif n'était plus représenté dans les commissions qui dressaient les listes du jury.

Il s'agit aujourd'hui d'éliminer complètement l'élément administratif qui s'était attribué une influence prépondérante, et d'augmenter l'influence qui doit revenir, dans le recrutement des jurés, d'une part, à l'élément judiciaire, qui apporte les habitudes légales et la tradition, d'autre part, à l'élément électif, qui représente l'opinion publique.

Voici comment le projet de loi dont nous parlons obtient cette conciliation nécessaire.

Une commission cantonale, présidée par le juge de paix, composée des suppléants du juge de paix, et des maires de toutes les

communes du canton, dresse une liste préparatoire.

« Les juges de paix, dit l'honorable M. Dufaure à l'Assemblée, dans son exposé des motifs, ont été rendus à leurs fonctions purement judiciaires, et vous voulez bien concourir avec nous à les tenir absolument étrangers à la politique. » Quant aux maires, ils sont aujourd'hui élus par le conseil municipal, ou choisis dans son sein. C'est ainsi que la commission cantonale met en présence l'élément judiciaire et l'élément électif, sans que l'administration intervienne.

Ces listes préparatoires, rendues publiques, contiendront les noms des électeurs choisis, par cette première commission, parmi tous ceux qui ont plus de trente ans, qui jouissent de leurs droits et qui ne sont dans aucun des cas d'incapacité, d'incompatibilité ou de dispense que le projet de loi énumère.

Ces listes seront ensuite révisées et définitivement arrêtées par la commission d'arrondissement, composée d'un membre du tribunal civil, président, des juges de paix et des conseillers généraux de l'arrondissement.

Enfin, le premier président de la cour d'appel, ou le président du tribunal, chef-lieu d'assises, dressera par ordre alphabétique, conformément à ces dernières listes, la liste annuelle du département, qui servira de base à la composition du jury pour chaque session.

La composition du jury criminel est ainsi protégée contre tout ce qui pourrait en fausser le caractère. L'action préfectorale est absolument écartée. Le projet de loi, présenté par le gouvernement et adopté par la commission, améliore le recrutement des jurés, abandonné jusqu'à ce jour à des influences administratives ou locales. Il relèvera l'autorité morale des cours d'assises, dont les arrêts doivent demeurer à l'abri de la critique et au-dessus de la discussion.

G. CUNEO D'ORNANO.

## LA BASTILLE.

On lit dans la Patrie :

Le parti démocratique célèbre, — le verre en main, — le fameux anniversaire de la prise de la Bastille. C'est là, en effet, un des plus grands et des plus chers souvenirs de la révolution; c'est le premier grand acte insurrectionnel commis par le peuple, qui en a consommé bien d'autres. La prise de la Bastille marque bien nettement, dans notre histoire, le point de départ des diverses insurrections ou émeutes si fréquemment renouvelées depuis quatre-vingts ans en France. La prise de la Bastille, c'est le signal même de la Révolution.

On n'a pas oublié ce mot du duc de Liancourt à Louis XVI : « Mais c'est une révolte alors? s'écria le monarque en apprenant la prise de la forteresse. — Non, sire, répondit le duc, c'est une révolution. » Et, en effet, à dater de ce jour, la Révolution commença et ouvrit cette ère de violences inouïes et de revendications toujours ensanglantées,

qui, hélas! ne paraît point encore close pour notre malheureux pays.

La prise de la Bastille, — nous ne l'ignorons pas, — a été considérée comme un acte glorieux. Nos pères, placés de trop près pour bien voir, ont manqué de la perspective nécessaire pour juger de tels événements. Il semble qu'aujourd'hui, après une si longue expérience des conséquences douloureuses dérivant de la Révolution, on puisse porter sur un acte aussi considérable un jugement plus rassis et un peu différent de celui qui a été formulé et accepté par le plus grand nombre.

Ce n'est pas que nous prétendions juger la prise de la Bastille aussi sévèrement que les violences qui en furent la suite naturelle et inévitable. Si les coups de force révolutionnaires s'étaient arrêtés là, si le peuple s'était borné à démolir une forteresse qui symbolisait pour lui la souffrance morale et matérielle, le despotisme, et, avec la privation de la liberté physique, toutes les privations de la liberté morale, on n'aurait rien à dire. Par malheur, il n'en a point été ainsi, et c'est un des pires dangers de ces revendications à main armée, qu'on ne soit plus le maître de s'arrêter, que la pente nous entraîne et qu'une révolution glisse dans le sang et finisse par s'y noyer.

Assurément cette Bastille impressionnait vivement alors les imaginations populaires. C'était la forteresse même, non pas de la monarchie, mais de ses abus, et il semblait qu'en l'abattant, on devait détruire du même coup l'autorité absolue et le pouvoir arbitraire. Cette impression était en effet la vraie en ce temps-là, et il suffit d'ouvrir un volume pour s'en convaincre. Un écrivain distingué nous apprend que lorsque la prise de la Bastille fut connue en Europe, on fraternisa dans les rues de Vienne, de Pétersbourg et de plusieurs autres capitales.

Et cependant, si on veut voir les choses de près et être de bonne foi, on peut se convaincre combien étaient exagérées, au sujet de la forteresse royale, ces croyances, ou plutôt ces superstitions populaires. La Bastille a été parfois un peu dure à quelques rares prisonniers d'Etat, qui, la plupart, étaient gentilshommes, et le peuple proprement dit n'eut que très-peu à en souffrir. Il faut consulter les mémoires du temps et les diverses relations qui abondent sur cette matière. On verra ce qu'était au juste cette prison d'Etat. Les prisonniers y étaient bien traités, passablement nourris, s'il faut en croire le récit de Duclos à ce sujet, et on pouvait quelquefois les venir visiter.

Telle quelle, à tort ou à raison, la Bastille faisait horreur au peuple et il la renversa. Mais ce sont les suites de cet acte populaire, tristes, lamentables, que nous déplorons et qui nous font condamner l'acte lui-même. Ce jour-là, en effet, le sang coula, et il coula même abondamment. Le peuple, toujours aveuglé dans sa colère, frappa les victimes les plus innocentes; Foulon et Berthier, dont les têtes furent coupées et promenées au bout des piques, n'étaient point des ennemis du peuple.

C'est à dater de ce jour que le peuple prit goût à ces violences terribles et fit couler le sang sans répugnance marquée. Il n'y a pas longtemps encore, nous avons pu voir de

le plus faux qu'il dit à Kirposky :

— Je ne vous croyais pas une famille si nombreuse, monsieur?

— Vous vous trompiez, monsieur, répondit froidement le propriétaire.

— Sans doute, ricana l'homme de la police, sans doute. Et ce jeune homme arrive de l'étranger?

— Oui, il arrive de l'étranger.

— De Paris, probablement?

— De Paris.

— Où il était, je n'en doute pas, avec la permission de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, que Dieu protège?

— Il n'avait pas besoin de permission.

— Ah! il n'en avait vraiment pas besoin, reprit Krapoulof, dont les yeux pétillèrent de plaisir derrière leurs lunettes. C'est sans doute un de vos fils?

— C'est mon neveu.

— Très-bien, votre neveu, et sans doute, depuis son arrivée, il a fait sa déclaration à la police et ses papiers sont...

— Son passeport est parfaitement en règle.

— Je le crois, je le crois. Et son certificat de déclaration et son permis de séjour sont aussi en règle sans doute?

— Il n'a pas fait encore sa déclaration.

— De mieux en mieux. Vous savez sans doute que quiconque passe en Pologne trois jours, sans avoir fait sa déclaration, est passible de vingt roubles d'amende, et après une semaine, de soixante roubles, plus la prison?

— Je le sais très-bien.

— En vérité, je craignais que vous n'en fussiez informé. Comment vous nommez-vous, jeune homme?

— Je m'appelle César, répondit le nouvel arrivé.

— César quoi?

— César Kirposky.

— Veuillez avoir, monsieur César, continua l'homme de la police avec une politesse ironique, l'extrême complaisance de me

montrer votre passeport.

Le jeune homme fouilla dans sa poche et en retira un papier qu'il déploya.

— Voyons, voyons, fit Krapoulof en sautant au visa, dans l'espoir qu'il manquerait quelque formalité, et surtout que la date de la déclaration serait expirée.

— Ah! vous n'êtes arrivé que d'aujourd'hui? fit-il avec un vif désappointement.

— D'aujourd'hui même.

— Et vous êtes... sujet... français...? ajouta-t-il avec un dépit croissant.

— Comme vous le voyez.

L'homme de la police tourna et retourna le passeport avec une impatience marquée, vérifia les signatures, examina les dates, puis enfin, convaincu que cette fois il n'y avait pas prise pour son mauvais vouloir, il le repoussa en disant :

— C'est bien.

Et, comme Georges rentrait avec le registre, il ajouta en se tournant vers le sous-lieutenant.

— Ça, commençons notre affaire.

— Hein! quoi? fit l'officier avec un air de fatuité dédaigneuse. Je n'ai aucune affaire, moi; je suis venu pour vous prêter main-forte en cas de besoin, mais je ne mêle pas de police, moi, mon cher.

Et il se remit à se balancer en fumant un papiros, dont il faisait passer la fumée par les narines avec une fierté bien légitime, quand on possède un mérite aussi transcendant.

Pendant près d'une heure, Krapoulof, accoudé sur la table et mordillant le crayon à demi-usé que d'habitude il portait derrière l'oreille, compulsait feuillet par feuillet la liste des paysans d'Atrada.

(La suite au prochain numéro.)

près ce qu'il en faut penser. Les généraux Lecomte et Clément Thomas furent massacrés au début de l'insurrection du 18 mars, comme Foulon et Berthier à la prise de la Bastille. Au fond, l'histoire est toujours la même; en 1789, le peuple force la Bastille; en 1870, le même peuple court à Mazas délivrer Eudes et Mégy, deux assassins!

Il semble que la Révolution, c'est-à-dire une réforme très-profonde dans les institutions monarchiques, eût pu se faire sans violence. La prise de la Bastille précipita tout et inaugura la guerre civile.

Qu'a-t-on mis à la place de ce château-fort séculaire, imposant au moins par le nombre des années accumulées, et témoin de la grandeur de la monarchie et des services rendus par elle à notre pays? Une colonne dont les descendants du peuple qui l'a construite ignorent aujourd'hui le sens. Un génie surmonté ce fut de bronze, posé sur un pied, véritable image du manque d'équilibre de notre politique depuis quatre-vingts ans.

Ceux qui prêchent la liberté citent en divers endroits l'exemple de l'Angleterre. Et, en effet, ce grand pays peut nous donner bien des leçons de sagesse politique. Eux aussi ont leur Bastille, mais ils ne songent point à la détruire. C'est la vieille Tour de Londres, terrible prison, en son temps, et dont l'histoire est certainement plus lugubre que celle de la Bastille. Les Anglais, qui ont le culte du passé, ont-ils songé à la renverser? Nullement. Plus d'un mouvement populaire a ensanglanté le sol de Londres, mais jamais le peuple n'a voulu jeter bas la Tour. Elle subsiste encore aujourd'hui, noire, vieille, imposante, arsenal et musée historique, et les Anglais la montrent avec orgueil.

#### LES EMPRUNTS FRANÇAIS DEPUIS VINGT ANS.

L'emprunt que la France va émettre dans quelques jours est le dixième contracté depuis la fondation de l'empire. Nous avons fait le relevé des neuf premiers et des différents taux auxquels ils ont été émis; en voici la liste:

1°	250,000,000 fr.	Loi du 11 mars 1854.
	En rente 4 1/2 0/0 à 92 50	Dito 3 0/0 à 65 25
2°	500,000,000	Loi du 30 décembre 1854.
	En rente 4 1/2 0/0 à 92 »»	Dito 3 0/0 à 65 25
3°	750,000,000	Loi du 15 juillet 1855.
	En rente 4 1/2 0/0 à 92 50	Dito 3 0/0 à 65 25
4°	500,000,000	Loi du 4 mai 1859.
	En rente 4 1/2 0/0 à 90 »»	Dito 3 0/0 à 60 50
5°	300,000,000	Loi du 14 janvier 1864.
	En rente 3 0/0 à 66 30	
6°	450,000,000	Loi du 10 août 1868.
	En rente 3 0/0 à 69 25	
7°	750,000,000	Loi du 12 août 1870.
	En rente 3 0/0 à 60 60	
8°	250,000,000 (Morgan)	Loi du 25 oct. 1870.
	En rente 6 0/0 à 85 »»	
9°	2,000,000,000	Loi du 21 juin 1871.
	En rente 5 0/0 à 82 50	
	5,750,000,000	

En tout cinq milliards sept cent cinquante millions! Qu'on y ajoute les trois milliards du futur emprunt, et on arrive au chiffre effrayant de près de neuf milliards d'emprunt depuis l'avènement de Napoléon III.

Tous ces emprunts ont été couverts trois, quatre, cinq, dix fois! Voilà qui prouve mieux que tous les discours combien grande est la confiance qu'inspirent à l'Europe les finances de notre pays.

#### LE DOCTEUR LIVINGSTONE.

Le *New-York Herald* publie une longue dépêche de son correspondant, le docteur Stanley, racontant les aventures qui lui sont arrivées lorsqu'il était à la recherche de Livingstone.

Le 23 janvier 1871, il partit de Zanzibar pour l'intérieur de l'Afrique avec une nombreuse caravane; mais Mirambo, roi d'Ujowa, lui interdit le passage de ses Etats. Il s'allia alors avec des Arabes et déclara la guerre à Mirambo, qui essaya d'abord

plusieurs défaites; trois de ses villages furent pris d'assaut et pillés de fond en comble. Mais Mirambo eut sa revanche et mit les alliés en déroute; ceux-ci se retirèrent à Unyanembe; de là, Stanley, après diverses aventures, finit par gagner Ujiji, où il arriva le 3 novembre 1871.

« Je fis de mon mieux, dit-il, pour rendre mon entrée aussi imposante et solennelle que possible. En tête le drapeau américain, puis mon escorte armée qui tirait des coups de fusil, les porteurs de bagages, les ânes, et enfin moi.

» Devant les premières maisons, j'aperçus, au milieu d'un groupe d'Arabes, un vieillard à la barbe grise, au visage pâle. Mon cœur me dit: « C'est Livingstone, » et j'allais me jeter dans ses bras, lorsque je réfléchis que, par cette manifestation publique et chaleureuse de mon émotion, j'allais perdre toute estime et respect auprès des Arabes, qui méprisent celui qui ne sait refouler ses sentiments au fond de son âme.

» Je m'approchai donc lentement de celui dont toute l'Europe était inquiète, et je lui dis après l'avoir salué, et d'un ton de voix pas plus élevé que si la scène se fût passée dans un salon entre gens indifférents l'un à l'autre: « M. Livingstone, lui dis-je, je présume... » — Il sourit simplement et répondit: « Yes! »

Quant aux découvertes de Livingstone, voici ce que M. Stanley nous apprend dans sa première dépêche:

Le Zambèse des Portugais n'a rien de commun avec le Chambèse, qui est la principale source du Nil. Le lac Liemba, dont les eaux sont entretenues par le Tanganyikra, est de 73 milles plus long que ne le pensait Speke.

En juin 1869, Livingstone vint dans le Manguema, pays entièrement inconnu, où il tomba malade, et resta six mois entre la vie et la mort.

A peine rétabli, il explora le cours du Lualaba, et, remontant jusqu'au quatrième degré sud, il constata que ce fleuve et le Chambèse ne sont qu'un seul et même parcours d'eau.

Il le redescendit, et se trouvait à 180 milles de l'endroit où l'on a jusqu'ici poursuivi l'exploration du Nil, lorsque son escorte se mutina et l'abandonna. Il retourna alors à Ujiji au milieu de mille dangers et des plus pénibles souffrances.

En ce moment, il veut reprendre son exploration au point où il a été forcé de la laisser, et ensuite aller visiter les deux sources qu'on lui a signalées comme donnant naissance au Lualaba et par conséquent au Nil. Pour cela il lui faut encore deux ans.

#### Çà et là.

Le vaudevilliste Z... qui ne parvient que tous les trois ou quatre ans à faire représenter un petit acte sur un théâtre de la banlieue, mène une existence assez misérable.

Il ne peut plus sortir le jour, vu l'insuffisance de sa garde-robe.

Hier, on parlait devant lui de l'emprunt.

— Ah! murmura-t-il, en voilà un qui est heureux!

— Comment?

— Il est sûr d'être couvert.

Emile Marco Saint-Hilaire vivait en province chez une vieille fille acariâtre et avare à qui il payait une pension de 30 fr. environ par mois, pour être logé, nourri, blanchi, éclairé, etc.

C'est dire que ni le gîte, ni la table n'étaient somptueux.

Le déjeuner et le dîner se composaient toujours de soupes maigres et de légumes secs: le vieillard subissait ce régime sans se plaindre.

Un jour la vieille entra furieuse; elle voulait tuer un chat que son pensionnaire aimait: il venait de manger son serin favori.

— L'affreuse bête, où est-elle? glapissait la vieille, je veux la tuer!

Et elle brandissait son balai.

— Mademoiselle, dit poliment le vieil historien, pardonnez à la pauvre bête, il y a plus d'un an qu'elle n'a mangé de viande.

Notre ami X... est d'une distraction et d'une inexactitude proverbiales.

Invité à dîner dans une maison, il arrive au jour et à l'heure dits.

— Comment, s'écrie l'amphitryon en le voyant entrer, comment, vous êtes venu? Vous aviez donc fait dire que... vous ne viendriez pas?

Vous croyez peut-être que Calino est un type inventé à plaisir, pour venir en aide aux conteurs

aux abois?... Point n'en est ainsi, je vous l'affirme. Les Calinos se rencontrent tous les jours dans la vie ordinaire. Voici d'ailleurs ce que me raconte, par lettre, une personne digne de foi.

Il y a quelques jours, M. X... achète plusieurs boîtes de poudre insecticide pour préserver les garnitures de ses voitures, exposées par ces chaleurs à être dévorées par les papillons.

Il en remet quelques-unes à son domestique à cet effet.

Le lendemain M. X... ouvre successivement les portières, pour visiter l'effet produit par la poudre; mais quel n'est pas son étonnement de voir, rangées avec art, sur les coussins, les boîtes parfaitement intactes, c'est-à-dire fermées et cachetées, comme elles l'étaient en les donnant à son Calino.

— Mais, imbécile, pourquoi as-tu mis les boîtes ainsi, sans même les ouvrir?...

— Dame! monsieur, si je les ouvre la poudre s'éventrera et ce sera autant de perdu.

Ces choses-là ne s'inventent pas!

— Et combien ces bottines?

— Trente francs, madame.

— C'est bien cher.

Le cordonnier d'un air aimable:

— Mais madame, voyez un peu tout le veau qui entre dedans!

Un de mes amis était à Rome la semaine dernière.

Il se trouve nez à nez, au coin d'une rue, avec un camarade de collège à lui, un Marseillais, qu'il n'avait pas vu depuis dix ans.

Toi ici!

— Oui, mon cher, répond le Marseillais, je me suis marié et j'ai quinze jours et je suis venu passer ma lune de miel en Italie.

— Et ta femme?

— Ma femme! oh! je l'ai laissée à Marseille.

Passons au nouveau dictionnaire de poche d'après Marcellin:

Galanterie. — La sieste du cœur.

Casemate. — Le moyen le plus sûr de s'immortaliser, pour la durée de la guerre.

On va taxer les valets: lourde charge pour un chef de pouvoir.

Les finesses de la langue française expliquées dans *l'Eclipse* par M. Blondet.

Un enfant interroge son père.

— Papa, qu'est-ce que c'est, un juif?

— Mon enfant, c'est un homme qui dit: deux et deux font cinq.

— Et un israélite?

— C'est un homme qui le pense sans le dire.

Je connaissais le mot, mais avec une modification:

— Qu'est-ce qu'un juif?

— C'est un homme qui prouve à un débiteur que deux et deux font trois.

Un de nos députés pris sur le vif par M. Rouhaut, dans *l'Illustration*:

Un de nos députés, esprit très-fin, fougueux ennemi des lieux communs et des banalités, quelque peu boulevardier, un tantinet vaudevilliste et tout à fait homme de loisirs, venait d'être nommé député presque à son corps défendant.

Et nous causions des journées interminables pour lui, qu'il fallait passer au théâtre du Château.

— Mais que diable peux-tu bien faire pendant la séance?

— Moi! j'attends qu'on la lève.

#### Chronique de l'Ouest

ET

#### CHRONIQUE LOCALE

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

On assure que l'architecte de la maison centrale de Fontevault a reçu de l'administration des prisons, des instructions pour visiter le château de Thouars, afin de le transformer en un établissement pénitentiaire pour les détenus politiques.

La distribution solennelle des prix de l'institution de Combrée, présidée par M<sup>gr</sup> l'évêque d'Angers, aura lieu le 1<sup>er</sup> août, à dix heures précises.

On lit dans *l'Étoile*:

Mardi ou mercredi dernier, une tentative de déraillement a eu lieu à Coudrecieux.

L'inspecteur de la voie s'aperçut, assez à temps pour éviter tout accident, que l'on avait amassé des pierres sur la voie et placé une poutre en travers des rails.

Une enquête a été immédiatement ouverte et a amené l'arrestation d'un enfant de 15 ans. Interrogé par M. le juge de paix de Bouloire, ce petit misérable a avoué avec un sang-froid incroyable qu'il avait agi seul et que seul il devait être considéré comme responsable.

Le *Republicain d'Indre-et-Loire* publie les lignes suivantes:

Une nuée de fourmis ailées et non ailées s'est abattue sur Tours. On en voit partout: dans l'air, dans nos maisons, dans nos rues même qui en sont littéralement pavées.

Nos ménagères ne savent plus comment faire pour défendre contre cette invasion nouvelle leurs provisions de toute sorte, leur sucre et leurs confitures.

D'où nous vient donc ce nouveau fléau? Comment pourrions-nous en être débarrassés? C'est ce que nous demandons aux hommes de la science?

Le procédé, habituellement employé pour la préparation de certaines conserves et qui consiste à faire cuire les substances dans des bouteilles bouchées hermétiquement, présente un grand danger. Il arrive souvent que les bouteilles, placées dans une eau poussée à un degré de chaleur trop élevé, éclatent comme une bombe, et que leurs débris et des jets de liquide bouillant blessent le préparateur.

C'est ce qui a eu lieu ces jours derniers dans une maison de la rue Sainte-Marthe.

Une cuisinière était occupée à faire cuire des petits pois, lorsque tout à coup une des bouteilles, placée dans la chaudière, vola en éclats. Des morceaux de verre et de l'eau bouillante atteignirent au visage cette malheureuse femme, qui a été transportée à l'hôpital de la rue Saint-Pierre dans le plus triste état. Malgré les soins les plus dévoués dont on l'a entourée, elle a un œil complètement perdu, et il est bien à craindre qu'elle ne perde l'autre.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

#### Dernières Nouvelles.

La commission du budget de 1873 se réunit aujourd'hui, à une heure et demie, pour la question de l'emprunt.

La nouvelle, déjà donnée hier, que M. Vitet déposerait son rapport aujourd'hui, se confirme ce matin.

Si le vote n'a pas lieu, à la même séance, comme cela s'est fait pour la convention, ce ne sera toujours qu'un retard de vingt-quatre heures.

Il aurait certainement lieu demain au commencement de la séance.

A la demande de plusieurs grandes maisons de banque de Paris, de Londres, de Vienne et de Francfort, l'époque de l'émission a dû être avancée par suite de l'utilité qu'il y a, en ce moment, à ne pas laisser les capitaux qui se réservent pour cette vaste opération, trop longtemps inactifs.

On parle également du 5 août et du 27 juillet. Cette dernière date paraît la plus probable.

Dans le monde parlementaire comme dans le monde financier, on ne doute pas que l'emprunt ne réussisse sur une très-large échelle, non pas parce qu'il a, mais quoi qu'il ait l'appui de M. Gambetta, qui lui eût été plus utile en gardant le silence.

Le gouvernement lui-même regrette beaucoup que l'ancien dictateur de Tours et de Bordeaux se soit occupé de l'emprunt dans son discours de la Ferté-sous-Jouarre.

Les derniers rapports des départements à Versailles ne signalent aucuns désordres en province à l'occasion des banquets d'hier.

Le voyage du roi d'Espagne à Santander est fixé à mercredi ou jeudi.

Pour les articles non signés: V. CHALOPIN.

